Moult-Chibo infos ...

Décembre 2020

La maire

Coralie ARRUEGO

Vous trouverez, dans ce nouveau MC info, les informations sur les activités et les décisions prises ces dernières semaines au sein de notre commune. Une commune qui vit et agit malgré le confinement généralisé. A ce sujet, notre préoccupation actuelle est la survie de nos commerçants et je vous invite, de nouveau, à les soutenir dès leur réouverture ou grâce au clique et collecte.

Six mois se sont écoulés depuis la prise officielle de fonction de l'équipe élue en mars et il est temps de faire un point sur nos premières actions. Comme je vous l'ai précédemment annoncé, les élus de la majorité travaillent actuellement à un diagnostic général afin de planifier les projets et d'identifier les pistes d'optimisation. Les premiers résultats sont déjà là. La reprise globale des contrats de téléphonie et d'assurance, l'intégration au groupement de commande du SDEC pour l'énergie, la mutualisation de l'entretien du matériel et des espaces verts permettront, dès l'an prochain, une économie de plus de 40 000 € sur le budget de fonctionnement. Par ailleurs, la commune va se doter d'un réseau de panneaux d'informations et de deux nouveaux arrêts de bus sans rien débourser. Désormais, ce sont les bâtiments communaux et les voiries qui font l'objet de toute notre attention. Comme vous le voyez, le travail ne fait que commencer au profit du bien être de tous les habitants. Bonne lecture et prenez soin de vous !

Coralie ARRUEGO
Maire de Moult-Chicheboville

Vacances de la Toussaint 2020

C'est dans un contexte compliqué que le Centre de Loisirs « La Ruche » a ouvert ses portes pendant les vacances de la Toussaint.
Tout en garantissant un protocole sanitaire renforcé, le centre a pu offrir à plus de 80 enfants, de belles vacances sous le thème « Hôtel Transylvania ».
Les monstres étaient à l'honneur et la soirée déguisée proposée la première semaine fut un vrai succès.
Retenons également la « journée pyjama » du mercredi plébiscitée par les enfants mais aussi les parents !
Nous rappelons que le centre est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h45 et nous donnons rendez-vous aux enfants pour les prochaines vacances qui auront lieu du 22 au 27 février 2021.

Noël de l'école

Cette année, il y a du nouveau pour le Noël des écoles. Afin d'harmoniser les pratiques, la commission scolaire a décidé d'offrir, à tous les enfants, un livre et un Père noël en chocolat. Commandés dans le cadre de l'opération de l'Education Nationale : *« Lire c'est partir »* en partenariat avec les deux directeurs, les ouvrages, protocole sanitaire oblige, seront distribués, par les enseignants, en classe. Pour l'école de Moult, ce cadeau remplace la traditionnelle cérémonie de remise des Prix du mois de juin.

Cette opération nous paraît importante à l'heure ou la plupart des manifestations prévues pour les fêtes ont dû être annulées : Marché de Noël, spectacle de Noël de l'école ou de la bibliothèque.

Un bon culture pour les Bacheliers

Lors de la précédente année scolaire, la période de confinement a conduit les élèves de Lycée à travailler de chez eux, pendant plusieurs semaines, avec les moyens à leur disposition. Malheureusement, cette situation a fait ressortir des inégalités, parfois fortes, entre les élèves dans l'accès à l'informatique et la possibilité de travailler en distanciel. En conséquence, l'Education Nationale a décidé, afin de ne pénaliser aucun élève, de ne comptabiliser aucune note post confinement et de n'accorder aucune gratification pour la fin de l'année scolaire. Dans un souci d'équité, la commune a donc décidé de s'aligner sur cette politique et de n'attribuer aucune bourse au mérite cette année.

Néanmoins, il n'était pas concevable de laisser nos jeunes étudiants, cette génération 2020, sans rien. Voilà pourquoi, à titre de compensation, le conseil municipal a décidé d'attribuer un bon culture de 50€ à tous les bacheliers 2020 (Bac Général, Technique, Professionnel et CAP), sans conditions de mention, à dépenser dans trois enseignes : l'espace culturel de Leclerc Argences, les librairies Au brouillon de culture et Univers BD à Caen. Afin de retirer votre bon, merci de vous rendre en mairie avec photocopie de votre diplôme, justificatif de domicile et une pièce d'identité en cours de validité.

La mairie fait peau neuve

Nouveaux horaires

Mairie de Moult

Lundi	16h-18h
Mardi Mercredi Jeudi	9h-12h 14h-17h
Vendredi	16h-18h
Samedi	10h-12h

Mairie de Chicheboville

Lundi	9h-12h 14h-18h
Vendredi	9h-12h

Ça déménage !

Après plusieurs mois de travaux, retardés par le confinement, la nouvelle mairie de Moult-Chicheboville est enfin sortie de terre. Les élus et les services administratifs disposent désormais d'un magnifique bâtiment, fonctionnel, aux normes pour vous recevoir et répondre à vos demandes. Le chantier étant terminé, il nous est désormais possible de vous présenter le budget définitif de ce projet.

La construction de nouveaux locaux implique un nouveau fonctionnement. Grâce au standard, aux numéros de téléphones et mails dédiés, vous pouvez désormais joindre n'importe quel service, sans heures de permanence.

Afin de respecter notre engagement lors de la campagne des municipales, les horaires de la Mairie principale à Moult et de la Mairie déléguée à Chicheboville ont été revus afin que, chaque jour, un guichet d'accueil unique puisse vous accueillir.

Construction de la nouvelle mairie : quelques chiffres

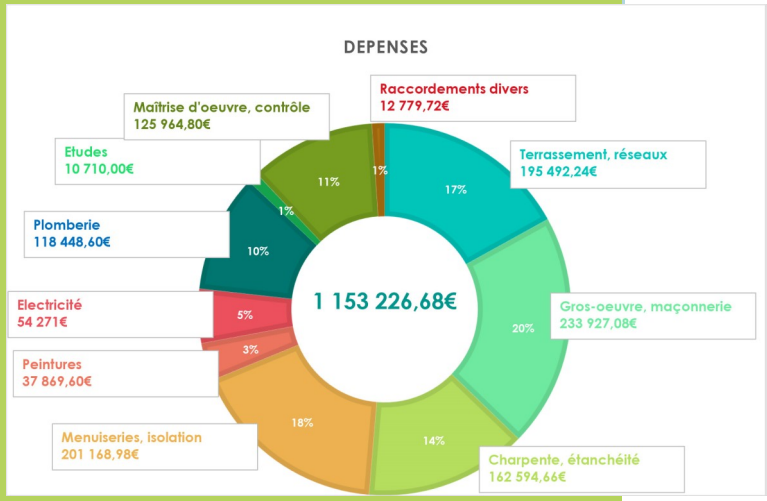

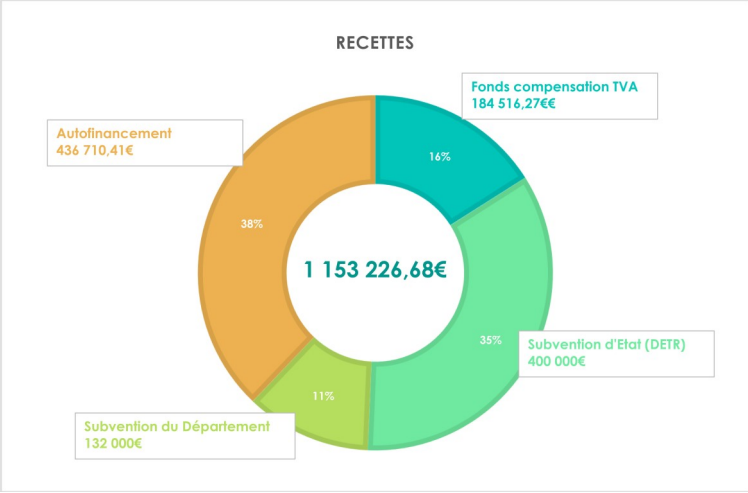

Réparation de la cloche de la Chapelle de Béneauville

Lors des Journées Européennes du Patrimoine en 2019, les enfants de l'école de Chicheboville ont découvert l'édifice et, à la fin de la visite, tous ont évidemment voulu sonner la cloche. Hélas, au bout de quelques tintements, la corde resta dans les mains du sonneur ! Rupture du bras métallique reliant le bélier de la cloche et la chaîne qui traverse le toit. Le temps de récupérer ce bras en fonte resté sur les tuiles, le temps de le réparer, une grosse période de trouble liée au Covid, le temps de trouver la meilleure méthode de remise en place (une nacelle de 16m louée 390€) et voilà, ce mardi 13 Octobre, Daniel Duyck, trésorier de l'Association de Sauvegarde, aux commandes. Une fois le bras refixé, la chaîne a été remplacée par un câble tout neuf relié à la corde. La cloche pourra bientôt sonner de nouveau l'Angélus, le Tocsin ou autres circonstances.

Du nouveau dans les Marais de Moult

Lieu de balade privilégié de nos habitants, la rue des Marais de Moult a récemment fait l'objet de plusieurs aménagements.

Afin de sécuriser les déplacements des promeneurs, la majeure partie de la route a été piétonisée avec l'installation d'une signalisation piéton, voie sans issue et d'une barrière à code à l'entrée sud de la rue.
La circulation y est donc désormais interdite à tout véhicule motorisé ; à l'exception, pour ne pas les pénaliser, des propriétaires ou exploitants de parcelles qui disposent d'un droit d'accès autorisé par la Mairie.
Vous pourrez également découvrir 4 panneaux d'informations, réalisés en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels, sur l'histoire, la faune et la flore du Marais de Moult. Un nouveau banc et une poubelle ont aussi été installés.

Troc vert

L'association Demain Fleuri organise, tous les ans, en mars et en octobre, des "Troc Vert". Habituellement organisé sous le préau de l'école des Vents et Marais, pour la première fois, celui-ci a eu lieu sous le préau de l'école Lucien Cingal le dimanche 11 octobre. Cette année encore, ce moment convivial de partage a permis l'échange d'astuces, d'idées, de graines, de jeunes plants, plantes et de boutures. Trois animations étaient également proposées : un atelier sur le recyclage et le "zéro déchet" ; une information sur l'agriculture locale et un atelier sur le lombricompostage. Nous vous attendons nombreux pour le prochain Troc Vert qui se tiendra en mars (la date et le lieu sont à confirmer). Tous à vos plants ! L'association Demain Fleuri.

Expression libre ...

Ensemble pour un nouvel avenir
En ces temps de confinement, la vie des jeunes n'est pas simple.
Alors même qu'on les dit peu frappés par le virus, ils sont contraints dans leur liberté, dans leur possibilité de rencontrer leurs amis et même dans leurs conditions de travail.
Le conseil municipal a voulu, à l'unanimité, penser aux bacheliers qui ont dû préparer dans un contexte difficile leur examen, en attribuant à chacun un bon cadeau de 50 €.
Toutefois, une délibération prise lors du dernier mandat avait prévu une gratification particulière de 300 € pour nos jeunes qui avaient obtenu une mention "très bien".
Cette année, une Moultaise - au moins - a obtenu cette distinction importante. Pourtant la majorité du conseil municipal lui a refusé cette récompense méritée, prétextant que les conditions de travail avaient été particulières du fait de la situation sanitaire.
Notre équipe a pourtant insisté sur le fait qu'elle était ainsi privée d'un droit acquis par une délibération qui ouvrait cette possibilité à tout lycéen s'étant vu attribuer la mention par l'Education nationale.
Nous n'avons pas réussi, alors même que notre étudiante est actuellement en classe préparatoire et avait déjà montré ses qualités exceptionnelles avant le 1er confinement, et bien que le baccalauréat ait été obtenu, cette année, sur la base des notes données avant le milieu du mois de mars.
Nous le regrettons profondément.

Matthieu Pichon, Isabelle Nezet, François-Xavier Macé, Catherine Gatey, Thierry Lecoq.

Infos pratiques et civiques...

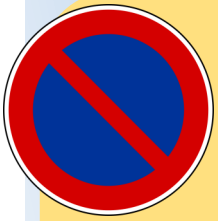

Stationnement sur les trottoirs

Le code de la route indique, depuis le 30 juin 2015, que les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des stationnements très gênants. Cette infraction est passible d'une amende à 135€ .

Cimetière de Moult

En raison de vols et de dégradations répétés, le cimetière de Moult est dorénavant fermé tous les jours de 17h à 8h.

Démarchage frauduleux

Attention ! Vous êtes nombreux à nous avoir signalé des appels téléphoniques de personnes se faisant passer pour des représentants de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la Covid 19. C'est une arnaque, merci de signaler le numéro aux autorités ou au 33700.fr

Mairie
6 rue Pierre Cingal
14370 Moult - Chicheboville
Tél : 02 31 27 94 30
communication@mairie-mc.fr

Mairie déléguée
80 rue Eole,
14370 Moult - Chicheboville
Tél : 02 31 23 06 87
mairie@chicheboville.fr

Mise en page : service communication
Impression : NII, 1 rue Léopold Senghor, 14000 Caen
1500 exemplaires

Merci de rentrer vos poubelles après chaque collecte

Les conteneurs doivent être sortis avant 7h ou la veille au soir et rentrés après chaque collecte. Il vous est demandé de regrouper vos bacs entre voisins (d'un même côté si possible) et de mettre la poignée côté route. Merci pour les ripeurs.

Gros travaux de jardinage ?

Le SMEOM met à votre disposition une benne pour vos déchets verts (souches à part) et gravats pour un coût de 100€, apport et levée de matériel compris, hors week-end. Pour plus de renseignements : 02 31 23 42 42 auprès du SMEOM et en Mairie pour un arrêté de circulation.

Concours des Maisons fleuries :

Le Concours des Maisons fleuries fait peau neuve. Ouvert à tous, les habitants intéressés devront s'inscrire, dans une démarche volontaire, afin que les propriétaires de jardins, non visibles de la rue, puissent également participer. Trois prix seront décernés pour les jardins et trois prix pour les potagers mais tous les participants recevront un cadeau. Le Jury sera composé de conseillers et d'habitants.
Vous souhaitez être membre du Jury, merci de nous contacter au 02 31 27 94 30.

Zone de chasse

Désormais, la pratique de la chasse est interdite sur les parcelles communales situées entre les habitations et la route de St Pierre sur Dives.

La propreté de la commune est l'affaire de tous

Merci à chacun de veiller à laisser les trottoirs propres.

Concours photo

Le confinement, c'est peut-être aussi l'occasion d'observer plus attentivement son environnement proche. La commune a donc décidé d'organiser un concours photos pour tous les habitants avec comme thème : **la commune aux couleurs d'hiver**.

Vous pouvez présenter au maximum 3 photographies, à nous envoyer avant le 28 février 2021 à :
communication@mairie-mc.fr
(règlement disponible sur le site internet de la mairie)

Ne pas jeter sur la voie publique